

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je porte aujourd'hui un costume très particulier. Je l'appelle mon complet NPD, mes oripeaux socialistes, ma tunique «camarade», si vous voulez.

Le NPD sait ce que signifie cet accoutrement. Il est un signe d'opposition au morcellement du Canada, pour reprendre une formule si chère au chef. Il est contre le favoritisme crasse, contre Hibernia. Les néo-démocrates ont voté contre à la Chambre.

Mais ce costume a une deuxième poche. Le NPD sait exactement à quoi elle sert. Elle est—selon les paroles mêmes du député de Chambly—pour le morcellement du Canada. C'est encore une fois un symbole d'opposition au patronage, sauf bien sûr dans le cas de Ed Broadent, Bob White, Ian Deans.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Dans les déclarations de députés, il n'est pas facile de tracer la ligne entre ce qui constitue un commentaire acceptable et ce qui constitue une critique personnelle.

J'ai cru entendre le député déclarer qu'un autre député était en faveur du morcellement du Canada. J'estime que c'est une attaque personnelle et je demande au député de garder cela à l'esprit.

M. Simmons: Comme je disais, le NPD n'est pas vraiment contre Hibernia. Le chef du parti a déclaré à St. John's que le simple fait qu'elle ait voté contre le projet ne signifiait pas qu'elle s'y opposait.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Vous voyez, monsieur le Président, tout costume néo-démocrate digne de ce nom doit avoir deux poches : une pour dire en faveur de quoi on est, l'autre pour dire à quoi on s'oppose. Le problème, c'est qu'un jour, on peut mélanger les deux poches.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, une fois encore, le gouvernement conservateur a parlé fort, mais a fait très peu en ce qui concerne l'environnement.

Ce mois-ci, à Genève, au cours de la Deuxième Conférence mondiale sur le climat, le ministre de l'Environnement n'a pas tenu compte des recommandations unanimes du Comité de l'environnement, non plus que des dangers liés aux émissions de gaz carbonique, qui consti-

tuent le plus important facteur de réchauffement de la planète.

Plutôt que d'appuyer les mesures internationales prises pour réduire d'au moins 20 p. 100 ces émissions d'ici l'an 2005, le gouvernement s'est vaguement engagé à stabiliser les émissions aux niveaux actuels d'ici l'an 2000.

Celui-ci a par ailleurs refusé de procéder à une évaluation complète des impacts de la centrale alimentée au charbon qu'on se propose de construire à Point Aconi, en Nouvelle-Écosse. Le projet de Point Aconi entraînera la production annuelle de 1,5 million de tonnes de gaz carbonique.

Au lieu de prendre des mesures face au problème du réchauffement de la planète, le gouvernement préfère fermer les yeux sur un projet qui augmentera de façon sensible les émissions de CO₂ au Canada.

Le projet de Point Aconi doit faire l'objet d'une évaluation complète des impacts.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire part des préoccupations des producteurs de lait du nord de l'Ontario, dans la circonscription de Nipissing, relativement à la récente proposition faite dans le cadre du GATT par le gouvernement, au sujet de notre industrie laitière. Il semble qu'encore une fois le gouvernement se soit laissé bernier par l'illusion selon laquelle les États-Unis sont libre-échangistes, particulièrement en ce qui a trait à l'agriculture. En effet, quelle autre raison l'inciterait à mettre en péril nos marchés laitiers en proposant l'ouverture d'un secteur encore plus élargi à la concurrence déloyale?

Les Américains et les Européens inondent le marché mondial de leurs surplus de production laitière et forcent ainsi l'établissement de prix bien inférieurs aux coûts réels de production. Ils protègent vigoureusement leurs propres marchés au moyen d'obstacles au commerce beaucoup plus importants que les nôtres, alors que le marché canadien est déjà le plus accessible.

Nos programmes de gestion des approvisionnements visent à alimenter notre propre marché, de façon à ne pas créer d'importants surplus qui satureraient les marchés mondiaux. Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, les surplus enregistrés au Canada sont payés par le producteur et non par le contribuable.

Le rôle du GATT consiste à assurer la mise en place de règles équitables sur le marché international, et non à être une tribune permettant aux intervenants de jouer à la guerre des subventions. La proposition formulée fait